

PROCÈS-VERBAL DES COMITES SYNDICAUX
du 27 février 2025

18H00 et 19h00, salle polyvalente de Cazilhac

SÉANCE n° 1

Membres présents : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, BEZZINA Fernande, JUTTEAU Françoise, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, POVREAU Joël, VALGALIER Régis, WELLER Marc, CRUVEILLER Fabien, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, FOUGAÏROLLE Michel

Membres absents excusés : DURAND Martine, AGRANIER Mary José, MACHECOURT Valérie, GRZYB Sabine, GIBERGUES Lætitia, LAURENT Stéphanie, ROSELET Chrystel, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, SEMENOFF Serge, CLAVEL Christian

Membres absents : ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, BURDIN Jean, RICO Cédric, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick

Membres remplacés : POVREAU Joël remplace BURDIN Jean

Procuration : aucune

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h00.

Il souhaite la bienvenue aux délégués.

En préambule, il présente la nouvelle « newsletter » du SYMTOMA, supervisée par le vice-président délégué à la communication, Emmanuel GRIEU, qui souhaite une parution régulière et sur un sujet précis à chaque fois. Le premier numéro de la nouvelle mouture est consacré au tri dans le sac jaune.

Il note également l'évolution de la population d'après le nouveau recensement INSEE de la population :

- CdC Causse Aigoual Cévennes : 5 391 habitants (contre 5 337 en 2024)
- CdC Pays Viganais : 10 025 habitants (contre 9 909 en 2024)
- CdC Cévennes Gangeoises et Suménoises : 12 717 habitants contre (12 941 en 2024)
- CdC Piémont Cévenol : 17 581 habitants contre (17 419 en 2024)
- Total : 45 724 habitants (contre 45 606 en 2024).

Le Pays Viganais qui était en baisse depuis plusieurs années voit sa population remonter alors que c'est le contraire pour les Cévennes Gangeoises et Suménoises. Quelques délégués relèvent que ces résultats ne reflètent pas forcément la réalité d'aujourd'hui car il s'agit du recensement 2022 applicable au 1^{er} janvier 2025. Ce décalage peut donc engendrer des différences notables pour certaines communes.

Sollicité par le président, monsieur VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 5 décembre dernier. Aucune demande de modification n'est faite. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités du Président :

Broyeur à végétaux « Jean Pain » : le procès a eu lieu il y a quelques jours, l'avocate du syndicat mixte a demandé la totalité du montant que le SYMTOMA a payé à la société BUXOR, soit 265 000 euros et 1 500 euros supplémentaires au titre des frais de procédure. Le rendu est attendu dans les prochains jours.

Sites communaux à végétaux : les agents du SYMTOMA rencontrent des soucis avec le site de St Bauzille car le portique est toujours ouvert et beaucoup de camions déposent des végétaux. Il y a aussi beaucoup de grosses souches impossibles à broyer avec le matériel du syndicat. Pour le site de Ganges, le problème est résolu, c'est une entreprise qui s'occupe de l'évacuation en vrac des végétaux ce qui libère du temps aux agents pour travailler sur les autres sites de taille beaucoup plus adaptés à ce type de prestation. Monsieur VALGALIER s'interroge concernant le site de Camprieu car il y a beaucoup de souches. Il veut savoir qui est responsable de leur traitement. Le directeur lui répond que cela ne peut pas incomber au SYMTOMA car, par principe, il ne doit pas y avoir de souches sur les sites. Il revient à la communauté de communes concernée de veiller au respect de cette interdiction.

PAPREC : une rencontre a eu lieu avec les responsables locaux pour connaître leur envie de continuer ou non l'exploitation du site de Liouc après la fin de la DSP, fin 2030, et donc s'ils étaient intéressés par l'achat du bâtiment. Le président est en attente de leur retour. Une nouvelle rencontre est programmée en mars pour évoquer une autre proposition de PAPREC dont il parlera aux délégués lorsqu'elle sera plus aboutie.

Aucune intervention n'étant demandée sur ce rapport d'activités, le président passe à l'examen des projets de délibérations prévus à l'ordre du jour :

Projet de délibération n°1 : contractualisation avec l'éco-organisme CITEO (emballages et papiers)

Le rapporteur, monsieur FAIDHERBE, vice-président délégué au tri et au recyclage, rappelle aux délégués ce qu'est une REP (Responsabilité Élargie des Producteurs). Les metteurs sur le marché sont responsables des déchets qu'ils génèrent. Dans le cadre de la production d'emballages et de papiers, ils ont délégué cette responsabilité à l'éco-organisme CITEO, lui-même agréé par l'état. Comme ce sont encore les collectivités qui ramassent et trie ces déchets à travers la collecte sélective, CITEO est tenu de soutenir financièrement ces prestations. Mais l'indemnité reversée aux collectivités est loin de couvrir ce que cela coûte réellement, selon monsieur FAIDHERBE. Par conséquent, même si de nouveaux calculs sont intégrés dans la proposition de contrat à reconduire, il n'y aura pas vraiment de changement pour le SYMTOMA. D'autant que la France paie à l'Europe une pénalité annuelle de 1.5 milliard d'euros car elle n'atteint pas les objectifs de recyclage des emballages en plastique.

Dans ce nouveau contrat, CITEO doit aussi faire des caractérisations de « sacs noirs ». A l'origine de la réflexion, ces caractérisations devaient être utilisées pour déclencher un bonus/malus pour les collectivités en fonction des résultats de chacune. Devant le tollé national de la proposition, l'État a fait machine arrière. Il a maintenu le principe des caractérisations mais sans « bonus/malus » à la clé. Il y en aura 5 pour le SYMTOMA en 2025 et elles seront complétées avec la part de biodéchets restant aussi dans les sacs noirs. En effet, il sera très intéressant de savoir ce qui reste encore dans ce pour avoir des axes de travail précis pour la suite.

Suite à la question de monsieur CANARD, monsieur FAIDHERBE confirme que la grande distribution est mise à contribution puisque les enseignes sont aussi de grandes productrices d'emballages et de papiers.

Hors CITEO, monsieur JEAN fait part d'un courrier récent reçu à la communauté de communes de Piémont Cévenol. Il provient de l'éco-organisme des pneus, ALIAPUR, qui demande à ce que cette collectivité signe un contrat afin de garantir la continuité du service en déchèteries. Monsieur JEAN voudrait des explications car, jusqu'à maintenant, c'est le SYMTOMA qui était en relation avec cette éco-organisme. Le directeur confirme que ce n'est pas aux adhérents du syndicat mixte mais bien à ce dernier de signer ce type de document. Il va donc se renseigner pour en savoir plus.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibérations n°2 : contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le Président fait lecture du rapport. Il s'agit d'autoriser le Centre de Gestion du Gard à lancer une consultation pour cet objet. Il rappelle que chaque commune et communauté de communes a eu à délibérer sur ce point sur la base du volontariat. Il souligne que cette délibération n'oblige en rien pour la suite. Cependant si les tarifs obtenus par le centre de gestion sont intéressants, le SYMTOMA ne pourra pas se rattacher au futur contrat, sans cette délibération préalable.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

REP PMCB (Construction et Bâtiment) : monsieur FAIDHERBE fait part d'une proposition de courrier envoyé par AMORCE aux collectivités pour qu'elles soient le relais auprès des sénateurs et autres députés concernant les soucis de fonctionnement de cette filière. Il rappelle que déjà, lors d'un comité syndical à Durfort en décembre 2023, il avait proposé de refuser, dans les déchèteries publiques, les déchets du bâtiment apportés par les professionnels. Le problème ne date donc pas d'aujourd'hui. Globalement en France, la filière a du mal à se lancer correctement. Ce courrier demande donc à ces élus de veiller à faire appliquer la loi malgré une situation tendue. En effet, l'éco-organisme OCAB qui coordonne les quatre éco-organismes n'a pas été ré-agréé par l'État et la filière bois ne veut plus payer autant. Sur le SYMTOMA, la filière fonctionne bien uniquement sur la communauté de communes Piémont Cévenol grâce à la déchèterie « pros » de PAPREC à Liouc et aux négoce de matériaux de Saint Hippolyte du Fort qui l'ont mise en place rapidement. Pour répondre à monsieur CONDOMINES qui demande pourquoi les professionnels ne sont tout simplement pas refusés en déchèteries, monsieur FAIDHERBE rappelle qu'il a été décidé en comité syndical de ne pas les refuser totalement car il y a la crainte de retrouver ces déchets abandonnés dans la nature. Monsieur JEAN complète ces propos en notant qu'effectivement, avec la déchèterie « pros » de PAPREC qui est gratuite et les grossistes opérationnels sur Saint Hippolyte du Fort, il y a beaucoup moins d'apports des artisans du bâtiment sur les déchèteries de sa communauté de communes. De plus, la mise en place des badges qui limitent le nombre de passages gratuits en déchèteries pour tout le monde, contribue aussi à la diminution. Pour le secteur de Ganges, monsieur PALLIER rappelle que comme cela a déjà été dit lors de précédentes réunions, c'est l'entreprise Point P qui bloque en ne faisant aucune promotion de la reprise gratuite auprès de sa clientèle. Compte tenu de ces échanges, le président valide le courrier et l'enverra à quelques sénateurs ou députés locaux.

Interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 19 tonnes : monsieur VALGALIER fait part d'une demande de l'entreprise CCA qui collecte le verre dans les villages et qui a besoin que les communes prennent un arrêté pour que ses camions puissent circuler

sur les routes interdites au plus de 19 tonnes. Madame ANGELI répond que ces routes sont départementales et c'est donc aux services du Département d'en décider. Une réunion sur le sujet va avoir lieu prochainement. Le souci est essentiellement sur le territoire des communautés de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, du Pays Viganais et de Causses-Aigoual-Cévennes.

Cercle National du Recyclage : un courrier a été envoyé pour information aux collectivités concernant les bonbonnes de protoxyde d'azote qui sont de plus en plus nombreuses et se retrouvent dans les sacs noirs. Cela pose un problème notamment lors du traitement des déchets dans les incinérateurs car elles explosent. La vigilance de tous les maillons de la chaîne est requise. Le SYMTOMA n'est pas vraiment concerné mais pourrait l'être si un tri supplémentaire est rendu obligatoire. Un point de vigilance est requis.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le Président lève la séance à 19h00.

Le secrétaire,

Régis VALGALIER

SÉANCE n° 2

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Membres présents, absents excusés, absents, remplacés et procurations : (*idem séance n°1*)

19h05, le Président ouvre la séance consacrée exclusivement au Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

Sollicité par ce dernier, monsieur VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Monsieur BORDARIER, absent excusé, a fait part au service par messagerie électronique, d'une erreur de calcul sur le tableau des résultats de l'année. En effet, dans la colonne « Recettes de Fonctionnement », il est inscrit 5 548 126.23 euros, alors que le bon montant est de 5 546 126.23 euros. L'erreur sera corrigée dans le PV de séance et dans les documents concernés.

Projet de recrutement :

Afin d'améliorer l'efficacité des composteurs collectifs, il est envisagé de recruter un poste à mi-temps. En effet, leur entretien et leur suivi régulier ne sont pas assurés partout avec la même rigueur ce qui nuit fortement au rendement de certains sites. L'enveloppe financière à dégager cette année pour ce poste serait de 25 000 euros. Cela comprend aussi un véhicule en location et quelques d'outils portatifs pour réparer si besoin les composteurs. Il s'agira de faire toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement : retrait des indésirables, retournement, apport de broyat, passage en maturation, etc.

Monsieur CONDOMINES confirme que certains agents municipaux ne se sentent pas vraiment concernés par l'opération et qu'il est nécessaire de faire évoluer la situation actuelle.

Monsieur CANARD demande une explication sur l'absence de composteurs collectifs sur Ganges alors que la commune dispose de nombreux immeubles. Le Président répond que cela prend du temps de trouver les emplacements et savoir qui va s'en occuper. Mais le recrutement prochain d'un agent contractuel par la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises devrait permettre de faire avancer le sujet.

Pour monsieur JEAN, il est évident que le suivi des composteurs collectifs ne fonctionne pas bien sur certaines communes. Donc, l'idée de créer un poste spécifique pour y remédier est une bonne idée d'autant que cette mission entre dans le champ de compétences du syndicat mixte.

Monsieur CRUVEILLER profite de cette discussion pour évoquer le besoin, sur le territoire, d'« ambassadeurs de tri », comme il en existait quelques années auparavant. Pour le compostage collectif, la proposition de recruter 'un agent de suivi des sites est très bien mais il faudrait aussi l'accompagner d'une réflexion sur le sujet plus large de la sensibilisation de la population au tri des déchets. Pour le Président, cette remarque est pertinente même s'il note que le SYMTOMA dispose déjà d'un agent pour cette mission en la personne de Stéphanie BOEL. Idée à suivre.

Résultats des tonnages :

Le Président demande au directeur de commenter les tableaux 2024 et les prévisions 2025.

Coté dépenses de transports/traitements...

- Ordures Ménagères résiduelles : ces dernières années, les quantités sont en baisse régulière (exemple avec 10 691 tonnes en 2023 et 10 646 tonnes en 2024) mais la prudence est de mise car la consommation et l'impact des actions de prévention sont toujours difficiles à appréhender. D'où une prévision de production 2025 à 10 800 tonnes.

- Encombrants résiduels : grâce à une année complète d'application de la la REP PMCB (bâtiment) une petite baisse de production en 2025 est prévue avec 2 200 tonnes au lieu des 2 263 tonnes de 2024. Cependant, l'objectif affiché est de faire moins. A noter qu'une caractérisation de cette benne sur chaque déchèterie sera effectuée grossièrement avec le concours de PAPREC d'ici la fin mars. Les résultats seront communiqués dans la foulée.

- Sacs et bacs « jaunes » : les tonnages évoluent peu depuis quelques années.

- Inertes : l'activité des travaux publics tourne au ralenti depuis quelques mois en France ce qui peut expliquer une partie de la baisse de production constatée localement. Mais cette baisse peut aussi trouver son origine dans la mise en place de la REP PMCB depuis l'été dernier chez certains négoce de matériaux du territoire et par l'ouverture de la déchèterie « pros » sur le site de PAPREC Liouc. A confirmer.

- Cartons : instinctivement, les résultats ne correspondent pas à ce qui se passe, depuis la gestion de la crise Covid en 2020 et l'essor de la vente par internet. Là où les quantités de cartons devraient fortement augmenter, on ne constate qu'une évolution modérée. Aucune explication valable à ce stade si ce n'est une perte de cartons notables à travers les bacs collectifs d'Ordures Ménagères résiduelles. A ce propos, monsieur JEAN souhaite une réflexion poussée sur le sujet et qu'une collecte spécifique de ces déchets recyclables soit en place dès le début du prochain mandat.

- Ferraille : actuellement, le prix de reprise est en augmentation. Mais cela n'a pas vraiment d'incidence sur la prévision de recettes car lorsque le prix s'élève, les vols en déchèteries aussi. Et au final, le résultat financier stagne.

- Verre : partout en France, il est constaté une forte baisse de la consommation d'emballages en verre. Logiquement, cette phase de décalage régulier entre la production de déchets (consommation du mois M-1) et la consommation du mois suivant (mois M), se traduit inévitablement par une baisse du prix de reprise, avec plus d'offres que de demandes. Actuellement, il est tombé à 10 euros par tonne alors qu'il était encore au dessus de 28 euros

la tonne, un an avant. Le rééquilibrage entre production et consommation ne devrait pas se faire avant la fin de l'année. Donc, a priori, aucune bonne surprise à attendre à court terme dans cette catégorie.

- Bois et Plâtre : depuis la mise en place de la REP PMCB, il n'y a plus de dépenses de fonctionnement à l'exception de celles concernant les palettes et caquettes en bois pour lesquelles il faut encore attendre la sortie de la REP « emballages pros » pour bénéficier de cette gratuité. D'après AMORCE et le CNR, cette nouvelle REP est attendue pour la fin de l'année.

Coté filières de traitements/recyclage...

Comme cela a été évoqué régulièrement lors de comités syndicaux précédents, les recettes « matières » évoluent très vite, à la baisse ou à la hausse, en fonction du contexte géopolitique mondial. La variabilité des cours est donc une contrainte qu'il est impératif de prendre en compte pour éviter toute mauvaise surprise de dernière minute. C'est pourquoi, certaines prévisions peuvent apparaître pessimistes.

Concernant les soutiens émanant des éco-organismes, ils sont relativement stables. Cependant, il existe une incertitude sur les résultats de la REP PMCB liée à sa création récente et aux difficultés d'applications qu'elle rencontre un peu partout en France. Par conséquent, une première réflexion sur cette ligne budgétaire permet de faire apparaître 10 000 euros de recettes « PMCB » mais sans aucune assurance l'accompagnant. A ce jour, par exemple, il a été attribué au SYMTOMA un montant de 700 euros environ correspondant au premier mois de fonctionnement de cette filière au cours du premier semestre 2024. Il n'y a pas d'autres données pour l'instant si ce n'est le principe d'attribution de 20 euros par tonne de bois, plâtres, et plastiques PMCB, et de 7 euros la tonne de déchets inertes, mais sans date de versement précisée.

Un sujet d'inquiétude touche la filière textile. Depuis plusieurs mois maintenant, les débouchés se font rares. Les prix sont en chute libre voire négatifs dans certains territoires au point que des collectivités se voient retirer purement et simplement leurs colonnes d'apports. Sur le SYMTOMA, le partenaire GEBETEX n'en n'est pas encore là mais a du baisser son prix de reprise à 60 euros la tonne alors qu'il était de 160 euros la tonne, l'été dernier. La cause principale de la désorganisation mondiale actuelle est l'abondance de vêtements asiatiques neufs à très bas prix qui inondent les marchés africains et européens. Résultats : les vêtements de seconde main ne trouvent plus preneurs et le recyclage (« matières » ou « chimiques ») n'a pas encore atteint un stade industriel suffisant pour pouvoir absorber les excédents.

Participations financières des adhérents en 2025 :

Ces précisions apportées, le président propose d'aborder la réflexion en cours sur les participations 2025 de chaque adhérent. A ce stade, l'enveloppe globale devrait rester stable. Par contre, par le jeu des productions de déchets résiduels et recyclables de chacun, des différences pourront apparaître individuellement. Une hausse de la participation devrait notamment concerner les Cévennes Gangeoises et Suménoises dont les résultats 2024 sont moindres par rapport aux trois autres adhérents.

Pour conclure, madame ANGELI fait remarquer que la hausse continue de TGAP, 59 euros HT par tonne de déchets enfouis en 2024, 65 euros HT en 2025, empêche le syndicat d'envisager une baisse de la participation globale des adhérents. Sans compter la création par l'État cette année, d'une sur-taxe de 5 euros HT par tonne pour les quantités excessives de déchets enfouis au regard des tonnages fixés par les autorisations préfectorales en régions. Seul le coût de l'inflation devrait être raisonnablement absorbé grâce à la stabilité de la participation globale des adhérents, si tel est le cas.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le président soumet au vote l'approbation de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, conformément à la législation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président lève la séance à 19h50.

Le secrétaire,

Régis VALGALIER